

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES RÉMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3096

Société :

190974

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUSSADAKA Mostafa

Date de naissance : 1958

Adresse : none

Tél. 0661593736

Total des frais engagés :

452.44

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :


Dr. Mustapha TARY
ORL-Allergologue
62, Bloc 42 Sidi Othmane, CASA
Tél: 05 22 59 98 70
http://061126165

Date de consultation : 02 Novembre 2023

Nom et prénom du malade : BOUSSADAKA MOSTAFA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ORL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

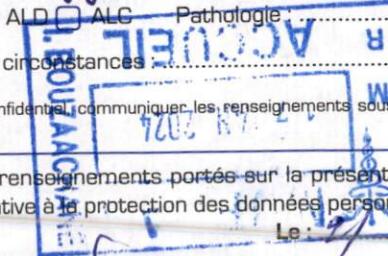
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 11/11/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 Nove 2023	C2			Signature
				Docteur Mustapha TARI ORL - Allergologue 62, Bd. Allal Ben Abdellah BP 2259 98700 Oujda INP : 061126165

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie CENTRALE	02/11/23	5225 GED 05/10/19 90 GED 5225
Dr. Taoufik BENICHLAGHI 55, Bd. Allal Ben Abdellah - BP 2259 98700 OUJDA Tél. : 05 36 71 03 90 - OUJDA		
ANALYSES - RADIGRAPHIES	Date	Désignation des Coefficients
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients
		Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

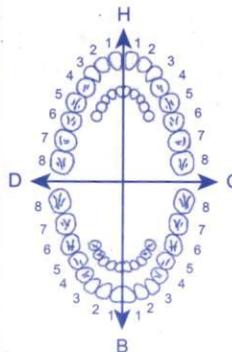
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

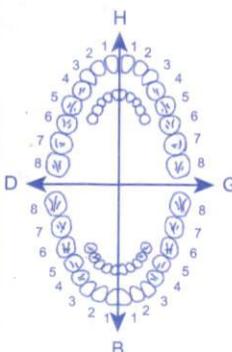
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX



O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS	
	H 25533412 00000000 35533411		G 21433552 00000000 11433553
	D 00000000		B 00000000



(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mustapha TARY

Spécialiste :

- * ORL et chirurgie Maxillo-Cervico-faciale
- * Chirurgie de surdité, Ronflement et vertige
- * Formation approfondie à l'IGP (Bordeaux-france)
- * Diplôme d'allergologie et immunologie clinique
- * Ancien Chirurgien des hôpitaux
- * Expert assermenté près des tribunaux



- الدكتور مصطفى الطاري
أختصاصي :
أمراض وجراحة الأنف، الأذن والحنجرة -
جراحة الوجه والعنق والفك -
جراحة الطعم، علاج الشخير والدوار -
تكوين معهق ب.م.ج.ب (بوردو-فرنسا) -
جلووم في تشخيص وعلاج أمراض الدساسية -
جراح سابق بالمستشفيات -
خبير محل لدغ المحاكم -

casablanca le : 02 Nove 2023

Roussat Dokt
Mustafa

134,80 x 8

605

134,80

O Motropyl

(SV)

71,30 x 4
Tanz kan
11 x 3/j. x 02 mois

دكتور الطاري مصطفى
Dr. Mustapha TARY
ORL Allergologue
62, Blvd 42 Sidi Othmane, CASA
Tel: 05 22 59 98 70
06 06 11 26 165

Dr. MUSTAPHA TARY
Média GOURNI
231 EL Houssein Zoubeït Groupa
Addoha Oueda - Casablanca
Gem : 06 61 07 50 25

شارع النيل سيد في عثمان بلوك 42 رقم 62 (أمام صيدلية ابن زهر)
Tél : 06 28 35 52 69 - 05 22 59 98 70 - Email : mustapha.tary@gmail.com

39,80

Lazoxyl forte.



PHARMACEUTICALS
Medicaments et cosmétiques
234 E. Eleftherios Cuol
Addona Gouv
Garni 09
BY266

OS forte h 50gr

x 01

mon

59016
Groupe Adhésif Soudant
Groupe Adhésif Soudant
Groupe Adhésif Soudant
Groupe Adhésif Soudant
Nadele GOURANI
PHARMACEUTICALS DES PHARMACIES

LOT 224109 1
EXP 11 2026
PPV 134.80

LOT 231043 1
EXP 03 2027
PPV 134.80

PPV:39DH80
PER: 06/26
LOT: M2025

71,80

71,30

71,30

71,30

Docteur Mustafa
ORL - Allergie
62, Bldc 42 Sidi
IND: N